

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière tenue ce **septième jour de octobre 2002**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

02-10-272

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 3 septembre et du 16 septembre 2002.

ADOPTÉE

02-10-273

Nomination d'un maire suppléant

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseiller Claude Ménard, soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

02-10-274

Demande de maintien de la peine d'emprisonnement en matière pénale

CONSIDÉRANT qu'en 1995, le gouvernement du Québec se proposait d'abolir la peine d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale;

CONSIDÉRANT qu'en 1995, le projet de loi 92 concernant l'abolition de la peine d'emprisonnement fut abandonné;

CONSIDÉRANT qu'en 1997, le gouvernement revenait à la charge avec l'abolition de la peine d'emprisonnement;

CONSIDÉRANT qu'en 1997, face au tollé de protestations provenant de plusieurs organismes à vocation judiciaire, le gouvernement du Québec faisait volte face et

abandonnait son projet d'abolition de la peine d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale.

CONSIDÉRANT que depuis 1995, le temps purgé pour les peines d'emprisonnement des infractions reliées au Code de procédure pénale a considérablement diminué, ne représentant en réalité qu'un faible pourcentage du taux d'occupation des institutions carcérales provinciales, seulement de 3% à 5% des cellules seraient utilisées pour le non-paiement d'amendes et la moitié par les personnes qui y purgent également des infractions au Code criminel;

CONSIDÉRANT qu'au mois de septembre 2002 paraissait dans les journaux les intentions du Ministre de la Sécurité publique d'abolir la peine d'emprisonnement et ce, malgré les protestations de 1995 et de 1997;

CONSIDÉRANT que le gouvernement n'a pas consulté le milieu sur la problématique et les conséquences de l'abolition de la peine d'emprisonnement;

CONSIDÉRANT que le Ministre de la Sécurité publique se propose à nouveau d'abolir la peine d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale et ce ayant pour effet de banaliser les infractions commises en vertu du Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que l'abolition de la peine d'emprisonnement aurait pour conséquence de créer une classe d'intouchables qui ignoreront impunément les règles de la Société;

CONSIDÉRANT qu'aucun consensus n'existe autour de cette problématique et que les alternatives proposés par le Ministre ne peuvent palier aux conséquences de l'abolition de la peine d'emprisonnement pour non-paiement de l'amende pour les infractions reliées au Code de procédure pénales;

CONSIDÉRANT que cette mesure entraînerait le désordre sur les routes du Québec et dans les rues des municipalités;

CONSIDÉRANT que le percepteur des amendes de la Cour municipale de Princeville n'aura plus d'alternative au non paiement des amendes et, de ce fait, la municipalité de Princeville perdra une source de revenus des plus appréciables.

Il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard;

QUE le Conseil municipal demande au Ministre de la Sécurité publique de maintenir la peine d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale;

DE PLUS, que le Conseil municipal demande au Ministre de la Sécurité publique de surseoir à son projet et de mettre sur pied un comité formé, entre autres, des organismes à vocation judiciaire et des intervenants du milieu municipal, dont le principal mandat serait d'évaluer tous les autres moyens relatifs à l'exécution des jugements.

ADOPTÉE

02-10-275

Transfert de dossier à un autre procureur

ATTENDU QUE la poursuite de Ferme Guérard & Fils contre la Ville de Princeville est inactive depuis près de dix ans;

ATTENDU la demande de Me Yvan Moisan manifestant son désir de se départir de ce dossier;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de nommer Me Sylvain Beauregard en lieu et place de Me Yvan Moisan dans le dossier de Ferme Guérard & Fils.

ADOPTÉE

02-10-276

Ratification des chèques et du temps supplémentaire

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 4 septembre 2002	
- no 2CH001326	annulé
- En date du 3 septembre 2002	
- nos 2CH001336 à 2CH001345	61 145.20 \$
- En date du 4 septembre 2002	
- no 2CH001346	20.00 \$
- En date du 10 septembre 2002	
- nos 2CH001347 à 2CH001350	11 489.71 \$
- En date du 12 septembre 2002	
- nos 2CH001351 à 2CH001359	25 452.13 \$
- En date du 18 septembre 2002	
- nos 2CH001360 à 2CH001363	17 549.55 \$
- En date du 18 septembre 2002	
- nos 2CH001364 à 2CH001370	387.12 \$
- En date du 30 septembre 2002	
- no 2CH001272	annulé
- En date du 24 septembre 2002	
- nos 2CH001371 & 2CH001372	10 618.22 \$
- En date du 18 septembre 2002	
- nos 2CH001373 à 2CH001375	3 079.02 \$
- En date du 1 octobre 2002	
- nos 2CH001376 à 2CH001380	23 969.54 \$

temps supplémentaire des périodes 200336 à 200240

ADOPTÉE

02-10-277

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 7 octobre 2002
- nos 2CH001381 à 2CH001529 471 193.49 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 7 octobre 2002
- nos 2CH200023 à 2CH200027 214 421.67 \$

ADOPTÉE

02-10-278

Procédure de refinancement d'un prêt de l'ex-Ville

ATTENDU QU'un emprunt de l'ex-Ville sera à refinancer le 11 décembre 2002;

ATTENDU QU'un montant au budget a été prévu pour rembourser une partie de cet emprunt;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de procéder de la façon suivante pour le refinancement d'un montant de 299 300 \$;

- refinancement sur le marché pour une durée d'un an : 150 000 \$
- remboursement à même le fonds des activités financière 2002; 149 300 \$

ADOPTÉE

02-10-279

Rapport sur le dégât d'eau à l'Hôtel de Ville – Autorisation de paiement

ATTENDU le dépôt du rapport des dépenses soumises par la trésorière suite au dégât d'eau subi en juillet 2002;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit approuver ses dépenses après recommandations de notre expert en sinistre nommé par notre assureur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville approuve les dépenses effectuées suite au sinistre causé par un dégât d'eau à l'hôtel de Ville, pour un montant de 66 040.73 \$ et autorise la trésorière à procéder au paiement desdites dépenses non autrement et directement payées par notre assureur.

ADOPTÉE

02-10-280

Politique générale en matière de prévention d'accidents de travail et de lésions professionnelles

ATTENDU QUE ce conseil désire établir une politique générale en matière d'accidents de travail et de lésions professionnels pour ses employés;

ATTENDU QUE cette politique s'appliquera à l'ensemble des employés de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a adhéré à la mutuelle de prévention et que celle-ci incite fortement les membres à adopter une politique en matière de santé et sécurité au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil approuve et adopte la nouvelle politique générale en matière de prévention des accidents de travail et de lésions professionnels telle que décrite dans le document intitulé « Politique en matière de prévention ».

ADOPTÉE

02-10-281

Engagement d'une secrétaire – Remplacement d'un congé maternité

ATTENDU QUE le conseil doit procéder à l'engagement d'une secrétaire pour remédier au remplacement d'une employée en congé de maternité;

ATTENDU QUE le directeur général recommande l'engagement de Mme Francine Francoeur pour agir comme remplaçante à la cour municipale de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil municipal approuve et autorise l'engagement de Madame Francine Francoeur en remplacement d'une employée en congé de maternité et fixe sa rémunération ainsi que ses avantages sociaux selon les conditions établies par la convention collective de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-10-282

Plan d'aide mutuelle en cas de sinistre – Entente intermunicipale

ATTENDU la recommandation produite par le comité régionale sur l'établissement d'un plan d'aide mutuelle en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier, à signer, au nom de la municipalité, l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle en cas de sinistre à intervenir entre les

neuf municipalités de la M.R.C. possédant un service incendie.

ADOPTÉE

02-10-283

Programme Info-Crime

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la M.R.C. de l'Érable sont desservies par le service de police de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le service de police de la Sûreté du Québec en collaboration avec les municipalités concernées désire implanter un programme d'information incitant les gens à signaler un crime commis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser l'implantation de panneaux d'information relatif au programme Provincial Info-crime;

QUE la Ville de Princeville demande au comité de sécurité publique de la MRC de l'Érable la possibilité d'implanter un programme local par le biais d'une ligne téléphonique et d'une boîte vocale au bureau de l'Hôtel de Ville pour les appels des citoyens.

ADOPTÉE

02-10-284

Frais d'installation pour prolongation du réseau d'Hydro-Québec

ATTENDU QUE le conseil a entrepris des travaux d'infrastructures dans le nouveau Parc industriel;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a demandé à Hydro-Québec, un estimé du coût des travaux pour l'installation d'un réseau de distribution électrique aérien de la rue St-Jean-Baptiste Nord jusqu'à l'extrémité de la nouvelle rue projetée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les travaux d'installation du réseau aérien de la rue St-Jean-Baptiste Nord sur la nouvelle rue projetée dans le secteur du nouveau parc industriel de la Ville de Princeville au montant de 22 529,16 \$.

ADOPTÉE

02-10-285

Servitude avec Hydro-Québec

ATTENDU QUE l'installation du nouveau réseau aérien oblige Hydro-Québec à utiliser une servitude de passage pour installer des équipements pour amener le courant dans le secteur du nouveau parc industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser Hydro-Québec à installer un hauban sur une partie du lot 12C rang 8 pour le nouveau réseau aérien dans le secteur du parc industriel de la Ville de Princeville.

QUE le maire et le greffier soient autorisée à signer l'acte notarié pour une servitude à cet effet.

ADOPTÉE

02-10-286

Soumissions pour le rechargement du 1^{er} rang

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à l'adjudication des soumissions reçues pour le rechargement d'une partie du 1^{er} rang de Princeville;

ATTENDU QUE les travaux demandés consistent à recouvrir de granulat une partie du 1^{er} rang de Princeville;

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions déposé par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver la soumission présentée par la compagnie Excavation Y. Houle et Fils, au montant de 9.05 \$ la tonne métrique pour de la pierre "B" incluant les taxes pour contribuer au rechargement d'une partie du 1^{er} rang de Princeville.

ADOPTÉE

02-10-287

Prévention d'érosion 1^{er} rang

ATTENDU QUE le conseil entend prévenir l'érosion d'une partie du 1^{er} rang de Princeville;

ATTENDU QUE les travaux demandés consistent à recouvrir de terre noire les abords de fossés de chaque côté du chemin du 1^{er} rang de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser Michel Carignan à utiliser les services de la compagnie Entreprise H. St-Pierre pour un montant n'excédant pas 12 000 \$ pour effectuer l'ouvrage ci-dessus mentionné afin de prévenir l'érosion de la nouvelle partie de chemin.

ADOPTÉE

02-10-288

Disposition d'un véhicule

ATTENDU QUE la Ville a procédé à la vente de gré à gré d'un de ses véhicules qui a été remplacé parce qu'il n'était plus en état de rouler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier la vente d'un camion conçu en 1974 de marque Ford 150, à Monsieur Gaston Lavigne au prix de 115 \$ taxes incluses.

D'autoriser la trésorière à disposer ledit véhicule des immobilisation de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-10-289

Locaux du 101 Demers – Location à certains organismes

ATTENDU QUE des organismes de l'extérieur utilisent à l'occasion, les bureaux du bâtiment situés au 101, rue Demers;

ATTENDU QU'il n'y a pas actuellement de politique de tarification relativement à la dite location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé du conseiller André Bergeron , appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de fixer un tarif de 75 \$ par jour ou par partie de journée pour la location de la grande salle ou petite salle adjacente aux bureaux situés au 101, rue Demers à des organismes de l'extérieur de Princeville.

ADOPTÉE

02-10-290

Facture chenillette

ATTENDU QUE des réparations ont été réalisées sur la chenillette Bombardier de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE lors de la présentation des factures des réparations, une erreur s'est glissée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver et d'acquitter le montant supplémentaire de 4 662.25 \$ pour les réparations effectuées sur la chenillette Bombardier de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

02-10-291

Politique de frais de déplacement – Service des Loisirs

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire apporter des modifications aux frais de déplacements instaurés par l'ex-régie intermunicipale des loisirs de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adopte une politique de remboursement des frais de déplacement pour tous les employés des loisirs qui auront à se déplacer à l'intérieur de la municipalité pour les fins du travail ;

QU'un montant de 3,75 \$ par déplacement soit accordé à tout employé des loisirs qui utilisera son propre véhicule afin d'effectuer un déplacement autre que pour se rendre à son domicile ou à son travail.

ADOPTÉE

Dépôt de la politique culturelle de la MRC de l'Érable

Le maire Laurent Carignan explique le document déposé au conseil concernant la nouvelle politique culturelle adoptée par la MRC de l'Érable - Déposé.

02-10-292

Location du pro- shop

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire louer un espace pour permettre d'offrir des services d'affûtage de patins et de vente d'articles de sport au Centre Sportif Paul de la Sablonnière;

ATTENDU QUE ces services ne sont pas offerts présentement par le service des loisirs de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser la location d'un espace (Boutique de sports) situé au Centre Sportif Paul de la Sablonnière à Monsieur Jocelyn Sévigny, au coût annuel de 500 \$ pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} septembre 2002 jusqu'au 31 avril 2004.

ADOPTÉE

02-10-293

Programme Symb@ - CRSBP (Biblio)

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire apporter des modifications au système de communications entre la bibliothèque et le Centre Régional des services aux bibliothèques publiques;

ATTENDU QU'un nouveau programme Symb@ a été mis en place par le ministère de la Culture et des Communications, pour permettre l'implantation de nouveaux équipements dans le but d'améliorer le fonctionnement des communications entre les bibliothèques publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve l'adhésion de la bibliothèque de Princeville au programme Symb@ mis en place par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

QUE la Ville de Princeville accepte la proposition du scénario 2 présentée par le Centre régionale des services aux bibliothèques publiques établissant le coût pour les équipements à 5 969,98 \$ et les coûts annuels d'exploitation à 1 283,16 \$.

QUE Madeleine Beaudoin, responsable de la bibliothèque de Princeville soit autorisée à effectuer l'inscription de la bibliothèque de Princeville dans le cadre du programme Symb@.

ADOPTÉE

02-10-294

Semaine des bibliothèques publiques

ATTENDU QUE toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

ATTENDU l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : **INFORMER, ÉDQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET LA DÉTENTE;**

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est un moyen culturel essentiel à une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de proclamer la semaine du 20 au 26 octobre 2002, « Semaine des Bibliothèques publiques » dans notre municipalité.

ADOPTÉE

02-10-295

Inscriptions au Colloque du CRSBP (Biblio)

ATTENDU QUE le Centre régional des services des Bibliothèques publiques organisent un colloque;

ATTENDU l'importance pour la municipalité de participer à ce grand rassemblement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser le conseiller Gilles Fortier, délégué de la Ville de Princeville ainsi que deux autres responsables de la bibliothèque de Princeville à participer au colloque organisé par le CRSBP.

QUE la Ville de Princeville accepte de défrayer les frais d'inscriptions des participants à ce colloque.

ADOPTÉE

02-10-296

Chorale " Les Amis de l'Arts "

ATTENDU la demande présentée par la Chorale "Les Amis de l'Art";

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire démontrer son appui auprès de cette organisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de verser à l'organisation de la Chorale " Les Amis de l'Art " un montant de 100 \$ pour permettre à l'organisation d'obtenir les services d'une personne pour l'organisation des pratiques et des représentations du groupe.

ADOPTÉE

02-10-297

Légion – Campagne du Coquelicot

ATTENDU la demande présentée par la Légion Royale Canadienne de Victoriaville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser un montant de 100 \$ à l'organisme de la Légion Royale Canadienne, afin de souligner d'une façon particulière le Jour du souvenir qui relate une page historique de nos valeureux

combattants.

ADOPTÉE

02-10-298

Fondation Mira

ATTENDU la demande présentée par la Fondation Mira;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de prêter les chaises nécessaires à l'organisation de la Méga vente de garage la Capitale/Mira organisé le 3, 4, 5 et 6 octobre 2002 au Carrefour des Bois-Francis.

ADOPTÉE

Exploitation forestière B.C.

Le maire Laurent Carignan indique que d'autres informations seront prises par la municipalité avant de prendre une décision sur la demande présentée par la compagnie Exploitation Forestière B.C. - À l'étude.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

02-10- 299

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Laurent Carignan, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière